

# AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Etablissement Public Loire »

## Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du  
Programme ou du  
rapport :

### SESSION DES 19 et 20 décembre 2024

#### AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : **X** / AP :  / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

#### Nom et numéro du rapport :

**T100 Préserver la biodiversité et gérer durablement le littoral**

Les récentes actualités nationales ont mis en lumière le dérapage financier de l'Etat français et la nécessité d'engager un processus d'économies et de recherche de nouvelles recettes pour réduire la dette de l'Etat qui s'établit à 3 228,4 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2024.

A la suite de la réception des rapports budgétaires qui sont soumis au vote, nous constatons que la majorité régionale souhaite s'inscrire dans une démarche de participation de notre collectivité au redressement des finances publiques en ciblant en particulier les dépenses de fonctionnement.

Si nous sommes conscients des réalités économiques du pays et de la nécessité d'adopter un autre système de dépense de l'argent public, les mesures actuellement proposées nous semblent démesurées et prises de façon précipitée, sans concertation avec les acteurs du territoire.

En effet, le budget primitif 2025 prévoit l'abrogation de plus d'une soixantaine de règlements d'intervention, dispositifs ou appels à projet et le retrait de la Région d'un grand nombre de dispositifs.

Parmi eux, figure notamment le retrait de la Région de l'Etablissement Public Loire, structure de coopération publique ayant pour objet la coordination et la mise en cohérence des actions sur l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents. L'Etablissement Public Loire est l'unique maître d'ouvrage d'opérations menées à cette échelle de bassin, interrégional, dont les missions visent la prévention et la réduction du risque inondation, l'aménagement et la gestion des eaux, la stimulation de la recherche, du développement et de

l'innovation, ainsi que la valorisation du patrimoine

La décision de se retirer de ce dispositif contrevient aux engagements de la région des Pays de la Loire.

- D'une part, au titre de sa responsabilité environnementale, la Région doit mettre en place des politiques publiques qui améliorent la situation régionale et préviennent les risques. Aussi, en se retirant de cette coopération publique interrégionale, la région risque d'entraver la bonne coordination à l'échelle du bassin de la Loire et de contribuer à l'inaction et à l'aggravation des dommages environnementaux.
- D'autre part, sans présentation préalable et complète des motifs clairs et chiffrés ayant conduit à la décision de se retirer de cette structure, nous restons inquiets et inquiètes quant aux possibles conséquences sur l'équité entre les territoires et l'équité entre ligériens et ligériennes.

Aussi, soucieux de préserver l'accès pour toutes et tous aux services publics, et de maintenir le dialogue avec les partenaires de la Région, nous proposons de revenir sur ce retrait de l'EPL. À cette fin, nous suggérons d'inscrire dans le rapport T102, la délibération suivante :

**Dans le paragraphe « 1- Gérer durablement l'eau ... »**

**Supprimer :**

Par ailleurs, la Région souhaite recentrer sa collaboration avec l'Établissement Public Loire, sur le soutien à un programme d'actions, notamment le pilotage de Contrats Territoriaux Eau que porte l'Établissement Public. En conséquence, la Région souhaite se retirer de l'Établissement Public Loire.

**Remplacer par :**

Par ailleurs, la Région souhaite réaffirmer sa collaboration avec l'Établissement Public Loire en renouvelant sa participation annuelle de 120 000€ et en soutenant les programmes d'actions, notamment le pilotage de Contrats Territoriaux Eau que porte l'Établissement Public.

**Dans le délibéré :**

**Supprimer :**

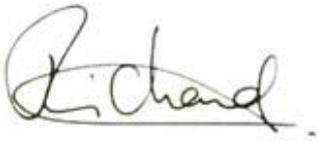
D'APPROUVER

le retrait de l'Établissement public Loire en raison des décisions budgétaires ;

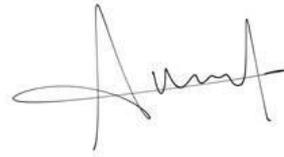
**Remplacer par :**

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2025 d'une dotation de 120 000 € en autorisations d'engagement au titre de la contribution statutaire de la Région Pays de la Loire à l'Établissement Public Loire



Elsa Richard  
Conseillère régionale  
du groupe L'écologie ensemble



William Aucant  
Conseiller régional  
du groupe L'écologie ensemble